



BROCHURE MASTER 2

MENTION :

**Psychologie clinique, psychopathologie et
psychologie de la santé**

PARCOURS :

Psychologie clinique de la santé

Responsable du parcours : Cécile FLAHAULT (MC-HDR)

Directrice des études : Carolina BAEZA-VELASCO (MC-HDR)

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Centre Henri Piéron

71, avenue Edouard Vaillant – 92774 Boulogne-Billancourt Cedex

Site : <https://psychologie.u-paris.fr/>

Rentrée premier semestre – semaine du lundi 15 septembre 2025

Rentrée deuxième semestre – semaine du lundi 19 janvier 2026

VACANCES UNIVERSITAIRES

Noël : du vendredi 19 décembre 2025 au soir au lundi 5 janvier 2026 au matin

Printemps : du vendredi 17 avril 2026 au soir au lundi 4 mai 2026 au matin

SECRETARIAT PEDAGOGIQUE

Bureau 2054 (2ème étage) Tel : 01 76 53 30 56

Scolarité master (2^{ème} étage)

scol-master-sante.psycho@u-paris.fr

BUREAU DES STAGES

Bureau 2048 (2ème étage) Tel : 01 76 53 29 55

Retrait des conventions de stage et consultation du fichier des stages

bureau-des-stages.psycho@u-paris.fr

BIBLIOTHEQUE

Entrée dans la Galerie des Amphithéâtres - au sous-sol

Lundi au Vendredi : 09h00 - 19h30

Samedi : 10h00-17h00

IMPORTANT : Si vous venez d'une autre université que Université Paris Cité, des séances de formation à l'usage des ressources documentaires et bases de données informatisées sont organisées en début d'année. Prendre contact avec : equipe.pieron.dbm@listes.u-paris.fr

TESTOTHEQUE

Consultation et conseils d'utilisation – au sous-sol, en entrant dans la bibliothèque à droite,

Tél. 01-55-20-59-81

ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Université Paris Cité met à la disposition de ses étudiants un Environnement Numérique de Travail avec un compte informatique composé d'un identifiant et d'un mot de passe personnel.

Après avoir effectué votre 1ère inscription à Université Paris Cité, **vous devez impérativement activer votre compte mail.**

Résumé des Unités d'Enseignement de la spécialité Psychologie de la santé

Master 2

Validation :

L'enseignement de deuxième année (semestres 3 et 4) repose sur 13 UE obligatoires et 3 UE facultatives. Il est aussi demandé de réaliser un stage de 300 heures.

Le master doit être réalisé en **DEUX ans**, c'est-à-dire l'étudiant doit valider son M2 en un an.

Une **dérogation** est possible pour les étudiants : salariés à mi-temps au minimum, ayant de graves problèmes de santé et pour quelques cas particuliers.

Le redoublement du M2 n'est pas automatique et se fait uniquement sur autorisation du jury de master.

ATTENTION :

Tous les cours (CM et TD) sont obligatoires, donc toute absence doit être justifiée auprès de l'enseignant.

INFORMATION IMPORTANTE : le lundi 22/09 de 9h à 12h aura lieu la formation pour la mise en œuvre de la semaine de sensibilisation sur les étudiants aidants (obligatoire pour tous), salle 3013 .

La semaine de sensibilisation sur les différents sites de l'université aura lieu la semaine du 29/09 certains cours sont annulés.

**Veillez à ce que tous les documents envoyés à l'université (enseignants ou scolarité) soient nommés :
NOM_Prénom_M2PCS_nom du document**

INFORMATIONS SUR LES STAGES

STAGES AU COURS DU MASTER :

- ✓ **200 h de stage obligatoire en M1**, encadré par un(e) psychologue clinicien salarié qui exerce depuis au moins 3 ans.
- ✓ **300 h de stage obligatoire en M2**, encadré par un(e) psychologue clinicien salarié qui exerce depuis au moins 3 ans.
- ✓ **IL EST RECOMMANDÉ QUE VOS DEUX STAGES OBLIGATOIRES SOIENT REALISES AUPRES DE POPULATIONS DISTINCTES**
- ✓ Pour obtenir le **titre de psychologue** (selon le décret), il faut avoir fait **500h de stage minimum**, encadré par un(e) psychologue clinicien qui exerce depuis au moins 3 ans.
- ✓ Les stages obligatoires doivent se faire aux deux tiers **pendant la période universitaire**, c'est-à-dire entre octobre et juin.
- ✓ Chaque **attestation de stage** doit comporter, **le nombre d'heures réalisées, l'en-tête et le cachet de l'institution, une appréciation du stagiaire** et doit être **signée** par le psychologue référent.
- ✓ **Les attestations de fin de stage sont à rendre à l'enseignant chargé du suivi de stage et au secrétariat de master (scol-master-sante.psycho@u-paris.fr)**

Toute modification dans les conditions initiales prévues (période/durée de stage, arrêt du stage...) dans les conventions de stage signées doit faire l'objet d'un avenant qui sera signé par toutes les parties.

Stages complémentaires

Les stages complémentaires cliniques doivent être de 120h minimum.

Les stages complémentaires de recherche peuvent comporter moins d'heures et sont examinés au cas par cas.

Comme les stages obligatoires, tous les stages complémentaires doivent faire l'objet d'un projet de stage à valider par la responsable pédagogique et de conventions de stage.

Les stages complémentaires pendant l'été doivent se terminer au plus tard le 31 août de l'année en cours et ne peuvent pas se faire pendant la période de fermeture estivale de l'Institut de Psychologie (3^e semaine de juillet- 3^e semaine d'août), la date précise sera communiquée ultérieurement).

Stages à l'étranger

Les stages à l'étranger ne peuvent en aucun cas être des stages obligatoires, seulement des stages complémentaires. Ils ne peuvent avoir lieu qu'en dehors des périodes de cours. Ils font également l'objet d'un projet de stage qui sera à valider par la responsable pédagogique. Le projet de stage doit être accompagné d'un courrier du tuteur de stage qui certifie accepter le stagiaire, en mentionnant les dates de début et de fin du stage, le nombre total d'heures prévues et les activités qui seront confiées au stagiaire. Les demandes sont examinées et validées au cas par cas.

ATTENTION

SEULES LES HEURES DE STAGE ACCOMPLIES DANS UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC OU PRIVÉ DÉTENANT L'AUTORISATION MENTIONNÉE À L'[ARTICLE L. 6122-1 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE](#) OU À L'[ARTICLE L. 313-1-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES](#) SONT COMPTABILISEES POUR L'INSCRIPTION AU REGISTRE NATIONAL DES PSYCHOTHERAPEUTES

Listes des UE, de leurs volumes horaires et de leurs Modalités de Contrôle de Connaissances (MCC)

SEMESTRE 3

Unités d'enseignement (UE)	ECTS	Volume horaire		MCC	
		CM	TD	CC	CT
7 UE obligatoires					
Education thérapeutique du patients	6	24	18	100%	
Thérapies familiales systémiques en santé	6	18	18	100%	
Prise en charge deuil et suicide	3		20	100%	
Analyse de données - Recherche clinique	3		24	100%	
Suivi de stage 3	5		18	100%	
Atelier de réglementation	1		9		
Recherche 3	3			100%	
2 UE obligatoires (1 au choix)					
Patients partenaires : réflexions sur la clinique participative	3		20	100%	
Santé et société 2	3		20	100%	

Toutes les UE se compensent et sont validées à 10 de moyenne, sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 7/20, à l'exception des UE Stage 3 et Recherche 3 doivent être validées à 10 chacune indépendamment.

SEMESTRE 4

Unités d'enseignement (UE)	ECTS	Volume horaire		MCC	
		CM	TD	CC	CT
5 UE obligatoires					
Psycho-oncologie	6	18	18	100%	
Thérapies psycho-corporelles	6	18	18	100%	
Recherche clinique avancée	3	20		100%	
Interventions groupales	3	20		100%	
Groupes de soutien	0		12		
Suivi de stage 4	4		18	100%	
Atelier de professionnalisation	1		6		
Atelier de déontologie	1		3		
Recherche 4 : Mémoire de recherche	6			100%	

Toutes les UE se compensent et sont validées à 10 de moyenne, sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 7/20, à l'exception des UE Stage 4 et Recherche 4 doivent être validées à 10 chacune indépendamment.

Semestre 3

UE OBLIGATOIRES

Éducation thérapeutique du patient

Responsable : C. Derguy

CM Mercredi 9h-11h Salle 3013

TD Mercredi 11h15-12h45 Salle 3013

L'objectif de cet enseignement est d'amener les étudiant-es à acquérir les notions clés de la démarche en éducation thérapeutique et d'expérimenter la posture du psychologue dans ce type de prise en charge. En associant des apports théoriques et des mises en situations pratiques nous répondrons ensemble aux questions suivantes : Pourquoi proposer de l'éducation thérapeutique ? Pour quel public ? Comment mettre en œuvre en pratique des programmes d'éducation thérapeutique ?

Le contrôle des connaissances se fera en 2 temps, avec un exercice à mi-semestre (travail individuel d'1h) et la création et la présentation orale d'un atelier d'ETP en fin de semestre (travail en groupe).

CM 1	Introduction générale
CM 2	Définitions et cadre réglementaire
CM 3	Le bilan éducatif partagé (BEP)
CM 4	Les compétences et rôles des professionnels en ETP
CM 5	Outils et méthodes en ETP
CM 6	La posture du psychologue en ETP : spécificités et défis
Semaine de suspension	
CM 7	Les compétences et rôles du patient intervenant
CM 8	Référentiel de compétences et conducteur de séance
CM 9	Favoriser la dynamique de groupe au sein des séances d'ETP
CM 10	L'évaluation des programmes d'ETP
CM 11	Présentation d'un programme d'ETP intégrant les aidants
CM 12	Présentation d'un programme d'ETP en cardiologie

TD 1	Les blasons de groupe
TD 2	Travail sur avancée dossier – choix de la population ciblée
TD 3	Mise en pratique du bilan éducatif partagé (BEP) 1/2 – mener l'entretien
TD 4	Mise en pratique du bilan éducatif partagé (BEP) 2/2 - définition des objectifs personnalisés
TD 5	Travail sur avancée dossier – construction d'un outil
TD 6	Mise en pratique de l'utilisation d'un outil en ETP
Semaine de suspension	
TD 7	CC1
TD 8	Travail sur avancée dossier – élaboration d'un roadbook

TD 9	Mise en pratique de l'animation de groupe en ETP
TD 10	Création d'un protocole d'évaluation : cas concrets
TD 11	CC2
TD 12	CC2

Thérapies familiales systémiques en santé

Responsable : C. Flahault

CM Lundi 13h-15h Salle 3013

TD Lundi 15h15-17h15 Salle 3013

L'enseignement aborde dans un premier temps les enjeux théoriques des thérapies familiales relevant du courant systémique : théorie des systèmes, approche systémique de la communication, différentes approches systémiques de la famille. Le deuxième temps est consacré à la clinique familiale : analyse de la communication et du fonctionnement du couple et de la famille, cycle vital, modifications de la famille au cours du temps. Nous terminons par la question des ressources et des compétences familiales et des enjeux thérapeutiques. Le TD sera consacré à la mise en pratique des concepts que ce soit au travers de l'analyse de séances filmées de thérapie familiale ou de couple ou grâce à des jeux de rôles.

Prise en charge : deuil et suicide

Responsable : C. Flahault

CM Mardi 15h15-17h15 Salle 3013

Cet enseignement se consacre aux approches psychologiques appliquées au champ du deuil et du suicide.

Nous aborderons les grands modèles théoriques relatifs à la perte d'un être cher en considérant leurs potentielles applications cliniques ; la description du « deuil compliqué » et sa conceptualisation en entité diagnostique seront également étudiées avant d'évoquer les différentes interventions psychothérapeutiques pouvant être proposées aux personnes endeuillées, qu'elles présentent des troubles psychopathologiques ou non (4 séances).

Concernant le risque suicidaire, la question de son évaluation sera abordée ainsi que le travail autour des représentations de ce risque. Les interventions auprès des patients présentant un risque suicidaire seront abordées ainsi que l'accompagnement des proches. Enfin, les enjeux éthiques inhérents à cette problématique seront discutés (3 séances).

Divers supports (films, documentaires, références) seront étudiés au cours de l'enseignement.

Enfin, des intervenants d'une association dédiée à l'accompagnement des personnes endeuillées viendront clore les enseignements consacrés au deuil en évoquant leur expérience auprès de cette population (1 séance).

Deux séances seront réservées au contrôle continu.

1. Deuil : processus psychologiques et dimensions psychopathologiques 1 Léonor Fasse
2. Deuil : processus psychologiques et dimensions psychopathologiques 2 Léonor Fasse

3. Deuil : processus psychologiques et dimensions psychopathologiques 3 Léonor Fasse
4. Deuil : processus psychologiques et dimensions psychopathologiques 4 Léonor Fasse
5. Contrôle continu
6. Prise en charge des conduites suicidaires 1 Cécile Flahault
7. Prise en charge des conduites suicidaires 2 Cécile Flahault
8. Prise en charge des conduites suicidaires 3 Cécile Flahault
9. Prise en charge des conduites suicidaires 4 Cécile Flahault
10. Contrôle continu

Analyse de données - Recherche clinique

Responsable : L. Montalescot

TD Mardi 13h-15h

Salle 2022

Ce cours présente plusieurs types de méthodologies à la fois qualitatives et quantitatives. A l'issue de ce cours les étudiants doivent être capable de comprendre des articles scientifiques utilisant les méthodes vues en cours, de proposer un protocole de recherche reposant sur ces méthodes, d'argumenter le choix d'une méthode dans le cadre d'une question de recherche, de présenter les intérêts et les limites de ces méthodes et être à même de mettre en oeuvre certaines analyses.

1. Méthodes qualitatives : Principes généraux
2. Analyse thématique
3. Analyse thématique
4. Lexicométrie
5. SCED
6. CC1
7. Analyses dyadiques
8. Analyses en réseaux
9. Focus Group
10. IPA
11. IPA
12. CC2

Atelier de réglementation

Responsables : L. FASSE / J. TISSIER

Volume horaire 9h TD (3 ateliers de 3h)

	Jours et horaires	Salle	Intervenant	Début des enseignements
Atelier 1	Lundi (17h-20h) ou samedi (8h30-11h30)	1041	Joan Tissier	Semaine 3 ou semaine 4
Atelier 2	Lundi (17h-20h) ou samedi (8h30-11h30)	1041	Léonor Fasse	Semaine 5 ou semaine 8
Atelier 3	Lundi (17h-20h) ou samedi (8h30-11h30)	1041	Joan Tissier	Semaine 8 ou 9 ou 10

	Cohorte 1 30 places	Cohorte 2 30 places	Cohorte 3 30 places
Atelier 1 Joan Tissier	Lundi 29 septembre 17h-20h	Lundi 13 octobre 17h-20h	Samedi 22 novembre 8h30-11h30
Atelier 2 Léonor Fasse	Samedi 11 octobre 8h30-11h30	Samedi 18 octobre 8h30-11h30	Samedi 29 novembre 8h30-11h30
Atelier 3 Joan Tissier	Lundi 10 novembre 17h-20h	Samedi 15 novembre 8h30-11h30	Samedi 6 décembre 8h30-11h30

Descriptif de l'enseignement :

Cet enseignement a pour objectif de présenter le cadre légal qui encadre la profession de psychologue, son insertion professionnelle, ses liens avec l'usager ou le patient ainsi que les litiges pour lesquels le psychologue peut être mis en cause. Il sera également abordé la réglementation spécifique à la protection de l'enfance, la protection judiciaire de la jeunesse et les soins sous contrainte. Les étudiants devront suivre les 3 ateliers.

Atelier 1 – Le psychologue et le droit : cadre professionnel et responsabilités :

Cet atelier propose un éclairage approfondi sur l'évolution du métier de psychologue, son inscription dans la société et les textes qui en encadrent l'exercice. Il aborde les obligations légales fondamentales telles que le secret professionnel, le respect de la vie privée, ou encore le partage d'informations dans des situations complexes. L'objectif est aussi de permettre aux étudiants de se repérer dans les différents statuts professionnels (fonction publique, secteur associatif, libéral). Enfin, l'atelier inclut une réflexion sur les recours juridiques et les instances de régulation mobilisables en cas de litige impliquant un psychologue.

Atelier 2 – L'adulte vulnérable : protection, signalement et soins sous contrainte :

Cet atelier se concentre sur le cadre légal relatif à la protection des adultes vulnérables, notamment les personnes âgées ou atteintes de pathologies graves. Les étudiants y apprennent à repérer les signes de vulnérabilité, à rédiger une information préoccupante et à en discuter avec la personne concernée. L'atelier permet aussi de se familiariser avec les dispositifs juridiques tels que la tutelle ou la curatelle, ainsi qu'avec les conditions d'intervention dans le cadre des soins sans consentement. Une attention particulière est portée à la posture éthique et aux responsabilités du psychologue dans ces contextes sensibles.

Atelier 3 – Protection de l'enfance : cadre légal et posture clinique :

Ce dernier atelier traite de la protection de l'enfance à travers une triple entrée : la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le droit de l'autorité parentale, et les dispositifs de prévention et de signalement. Les étudiants acquièrent les repères nécessaires pour repérer les situations de danger ou de risque, rédiger une information préoccupante et se positionner face aux institutions concernées. Ils sont également invités à réfléchir à leur place de clinicien lorsqu'ils accompagnent un mineur, entre responsabilité professionnelle, éthique du soin et coopération avec les acteurs médico-sociaux et judiciaires.

Outils pédagogiques :

Présentation d'articles de loi, exercices pratiques avec étude de cas d'espèces, analyse de cas clinique et jeux de rôles. Une bibliographie, en soutien à l'insertion professionnelle du psychologue, est remis aux étudiant.e.s.

Modalité de contrôle des connaissances : Assiduité

Suivi de stage 3

Responsable : C. Baeza-Velasco

TD 01 Lundi 10h30-12h30 Salle 3013 A. Stulz
TD 02 Mardi 8h30-10h30 Salle 3013 L. Lupinacci

Chaque étudiant doit intégrer un groupe de TD de supervision de stage. Des informations sur le contenu de cette UE et les modalités de validation sont disponibles dans le document de présentation de l'UE sur moodle.

Travail d'études et de recherche 3

Responsable : C. Baeza-Velasco

Chaque étudiant reste dans le même groupe de TER que pour le M1.

Pour toutes les informations concernant le TER, consulter la brochure sur moodle.

Horaires et salles des TER

Ces TD ont lieu une semaine sur deux.

Les dates pour chaque groupe vous seront données par l'enseignant.

Enseignant	Horaire	Salle semestre 1
BAEZA-VELASCO Carolina	Mercredi 17h30-19h30	1019
FLAHAULT Cécile	Mercredi 17h30-19h30	2015
MONTALESCOT Lucile	Mercredi 17h30-19h30	1016
UNTAS Aurélie	Lundi 8h30-10h30	1017B

Note pour les étudiants intéressés à poursuivre leurs études par un doctorat

L'obtention du Master peut donner lieu à la poursuite d'études en doctorat. Il est fortement conseillé aux étudiants intéressés par cette possibilité d'en parler le plus tôt possible (en M1 ou en M2) à leur directeur de TER. Il sera ainsi possible de mieux les guider afin de construire un projet de recherche solide, et éventuellement préparer des demandes de financements de thèse.

Une réunion d'information sera organisée au cours de l'année.

Par ailleurs, les étudiants intéressés ont la possibilité de participer aux séminaires organisés par le Laboratoire de Psychopathologie et Processus de Santé. Le mieux est alors de d'en faire la demande auprès de leur enseignant de TER.

Pour davantage d'informations, consultez le site du laboratoire : <https://lpps.u-paris.fr/>

UE OBLIGATOIRES (1 AU CHOIX)

Patients partenaires : réflexions sur la clinique participative

Responsables : N. Touma

TD Mercredi 13h-15h Salle 3013

Ce cours propose de **découvrir le partenariat patient**, une approche innovante et collaborative, aujourd'hui reconnue comme **un levier** essentiel pour renforcer la qualité et la sécurité des soins.

La loi du 4 mars 2002, dite loi Kouchner, sur les droits des malades et la qualité du système de soins marque le début de la **démocratie en santé** en France. Le patient n'est plus seulement bénéficiaire de soins : il devient un acteur à part entière, capable de contribuer activement à l'amélioration du système de santé. En France, un certain nombre de recommandations ont été prises pour favoriser le déploiement du **partenariat patient** à tous les niveaux du système de santé : dans le domaine des soins, de la formation, des politiques de santé ainsi que dans celui de la recherche.

Après une présentation du **cadre conceptuel** et des fondamentaux du partenariat, le cours présentera des **retours d'expérience** dans les domaines des soins et de la recherche. Il propose également des **outils** facilitant le déploiement du partenariat. Enfin, il s'agira d'identifier les **points de vigilance** particuliers en matière d'éthique, de responsabilité et de bonnes pratiques inhérents à cette approche.

Ce cours est co-construit avec Lisa Laroussi-Libeault, patiente partenaire, et les séances seront assurées par plusieurs intervenants : patients, cliniciens ou chercheurs, ayant l'expérience du partenariat dans ces différentes sphères.

Modalités de contrôle des connaissances : 100% Contrôle Continu

- Travail individuel - Journaux de bord : rédaction de leurs impressions après chaque cours dans un journal de bord => rendu d'un travail réflexif à la fin du semestre, sur la base du journal de bord
- Travail de groupe - Conception d'un programme de recherche ou de soin en partenariat + exposé oral

+ Organisation d'une journée scientifique sur le partenariat

PROGRAMME :

1. Fondements du partenariat en santé : diversité des figures, des acteurs et des niveaux d'engagement (L. Laroussi-Libeault)
2. Partenariat en santé mentale (Emmanuel Urbu)
3. Partenariat en clinique – La relation de soin (Céline Lefevre et Célia Cardoso)
4. L'accompagnement par les pairs (Caroline Cohen)
5. Partenariat en recherche (Camelia Billard)
6. Partenariat en recherche – la plateforme Seintinelles (Guillemette. Jacob)
7. CC1
8. Reconnaître, expliciter et mobiliser les savoirs expérientiels des patients (Olivia Gross)
9. Identifier les freins et les leviers au déploiement d'un projet de recherche en partenariat (Kristopher. Lamore et Lisa Laroussi-Libeault)
10. Vulnérabilités et partenariat (Julie Schmit et Inès Lopez-Courtois)

Santé et société 2

Responsables : C. Derguy et L. Montalescot

TD Mercredi : 8 TD de 1h30 (13h30 - 15h) et 4 TD de 1h45 (13h15-15h) Salle à définir

Cet enseignement a pour objectif de sensibiliser les étudiant-es aux discriminations qui peuvent exister vis-à-vis des publics accueillis, qu'elles soient liées à la maladie ou au handicap, à l'âge, au genre, à l'orientation sexuelle ou aux origines culturelles et sociales de la personne. Une réflexion sera menée concernant la manière dont le système de soin, l'école et, plus généralement, la société peut parfois contribuer à renforcer les inégalités existantes. Des points de vigilance seront dégagés pour la pratique du psychologue, aussi bien dans le champ de la santé mentale que somatique.

<u>Programme des TD</u>		<u>Heure début TD</u>
TD 1	La stigmatisation en santé	13h15
TD 2	Les inégalités en santé : LGBT+ phobie	13h30
TD 3	Les inégalités en santé : le racisme	13h30
TD 4	Les inégalités en santé : l'âgisme	13h30
TD 5	Agir et sensibiliser	13h30
TD 6	Inclusion et handicap	13h30
Semaine de suspension		
TD 7	Connaissance et reconnaissance des aidants	13h30
TD 8	Retour sur le CC1	13h30
TD 9	Femmes, santé et société	13h30
TD 10	Transidentité : standards de soin et approche transaffirmative	13h15
TD 11	CC 2 (exposé)	13h15
TD 12	CC 2 (exposé)	13h15

Semestre 4

UE OBLIGATOIRES

Psycho-oncologie

Responsable : C. Flahault

CM Lundi 15h15-17h15 Salle 3013

TD Lundi 17h30-19h30 Salle 3013

Cet enseignement abordera les spécificités de la prise en charge psychologique des patients atteints de cancer et de leurs familles. Nous aborderons les enjeux théorico-cliniques qui sous-tendent la prise en charge psychologique des patients atteints de cancer et leurs familles : nous reprendrons historiquement l'intérêt que les travaux du champ de la psychologie ont porté au cancer et définirons le terme de « Psycho Oncologie ». Par la suite, nous traiterons la notion d'adaptation et de ses troubles, en fonction des différents cancers et de leurs différentes phases. Ce thème concernera d'une part le patient atteint de cancer et d'autre part ses proches. Des thèmes cliniques plus spécifiques seront traités à partir de cas cliniques, où la place du psychologue devra être définie : la question de la recherche génétique chez les patients à risque élevé de cancer, la prise en charge des enfants et des adolescents, les enjeux psychologiques de la douleur, les comorbidités psychopathologiques, ainsi que de nouvelles approches thérapeutiques : prises en charge familiales, groupes. Cet enseignement ayant pour vocation d'être essentiellement centré sur la pratique clinique, de nombreux cas seront évoqués et des supports vidéo seront utilisés pour permettre la réflexion clinique. D'autre part, tout au long du semestre, plusieurs cliniciens de terrain viendront présenter leur pratique auprès de patients atteints de cancer et de leurs proches dans le champ de l'oncologie adulte et pédiatrique. Ils présenteront les thèmes inhérents à leur clinique, agrémentés d'exemples issus de leur pratique.

Thérapies psycho-corporelles

Responsable : L. Montalescot

CM et TD Mardi 10h45-19h30 Salle 3013

Cet enseignement est consacré à différentes approches psychothérapeutiques : la pleine conscience, l'hypnose, la relaxation, l'EMDR (Eye Movement Desensitization and Reprocessing) et l'ICV (Intégration du Cycle de la Vie). Les aspects théoriques et pratiques de ces thérapies seront présentés ainsi que leurs intérêts respectifs dans la prise en charge des personnes ayant une maladie somatique. Certains cours comporteront une dimension pratique et expérientielle. Enfin, une dernière partie permettra d'aborder la question de l'orientation des personnes vers une approche ou une autre selon les demandes et les indications.

Recherche clinique avancée

Responsable : A. Untas

CM Lundi 13h-15h Salle 3013

L'objectif de ce cours est, dans un premier temps, de mieux comprendre comment se construisent et se mettent en place des projets de recherche. Puis, dans un second temps, les étudiants se familiariseront avec les différentes manières de mettre en valeur les résultats obtenus.

1. Les appels à projets en clinique et recherche
2. Comment construire un projet pour répondre à un appel ?
3. Quels partenariats construire pour réaliser un projet ?
4. Les demandes auprès de comités d'éthique
5. Expertiser un projet et/ou un article scientifique
6. Contrôle continu 1 (devoir sur table)
7. Diffuser les résultats de ses recherches : les communications orales et posters
8. Intégrité scientifique
9. Contrôle continu 2 (présentation orale) – 2 séances

Interventions groupales

Responsable : L. Montalescot

CM Mardi 17h30-19h30 Salle 3013

Cet enseignement est consacré aux interventions groupales, notamment dans le champ de la psychologie de la santé.

Le groupe est une ressource importante pour le psychologue en institution. Cet enseignement a pour objectif de permettre aux étudiants le développement des compétences indispensables au psychologue clinicien pour la construction d'un groupe et la pratique de l'animation.

En plus d'apports théoriques, différentes méthodes pédagogiques interactives sont proposées telles que le travail en petits groupes et les jeux de rôles axés sur des thèmes récurrents de l'animation de groupe (se présenter, présenter le groupe, poser le cadre, les outils et relances favorisant la dynamique, gérer les personnalités difficiles...).

2 séances seront consacrées à un exposé oral qui validera 1 contrôle continu.

Le second contrôle continu sera réalisé à la maison autour d'une pratique clinique de groupe ou d'un article

Groupes de soutien

Responsable : A. Untas

Programme à venir.

Cet enseignement vise à former et accompagner les étudiants dans la mise en œuvre et l'animation de groupe de soutien pour les étudiants aidants. Six séances de supervision auront lieu tout au long de l'année.

Suivi de stage 4
Responsable : C. Baeza-Velasco

Cette UE est composée de trois activités.

1) Supervision de stage

TD 01 Lundi 10h30-12h30 Salle 3013 A. Stulz
TD 02 Mardi 8h30-10h30 Salle 3013 L. Lupinacci

Chaque étudiant continue cet enseignement avec le même groupe qu'au premier semestre. Des informations sur le contenu de cette UE et les modalités de validation sont disponibles dans le document de présentation de l'UE sur moodle.

2) Professionnalisation. Responsable : C. Baeza-Velasco. Enseignante : A. Stulz

Deux ateliers de 3h organisés en milieu/fin de semestre.

Ce cours a pour objectif d'aider les étudiants à préparer leur insertion professionnelle en travaillant sur la recherche de poste et les candidatures (CV, lettres de motivation, entretiens d'embauche).

3) Atelier déontologie. Responsable : Pr I. Varescon

Les ateliers proposent dans un cadre dynamique des échanges concernant les enjeux déontologiques, à partir de situations issues de la pratique des psychologues cliniciens. Le code de déontologie des psychologues servira de support au contenu des ateliers.

Il faut choisir un atelier parmi les 3 proposés.

Modalité de contrôle des connaissances : Assiduité

	Jour et horaire	Lieu	Intervenant	Date de l'enseignement
TD 01	Lundi 17h30-20h30		Léonor Fasse	<i>16 février 2026</i>
TD 02	Lundi 17h30-20h30		Géraldine Dorard	
TD 03	Lundi 17h30-20h30		Isabelle Varescon	

Programme des TD		
TD 1	<p>Les enjeux déontologiques du psychologue clinicien travaillant en équipe pluridisciplinaire : Le travail du psychologue en institution, que ce soit dans le champ de la psychiatrie ou des maladies somatiques, implique très fréquemment une collaboration avec d'autres professionnels du soin. Cette capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire est de plus en plus valorisée au sein des établissements hospitaliers. Mais quel est le sens exact de cette activité, et surtout quelles sont les implications déontologiques de cette dernière ? En effet, dans ce cadre institutionnel, le psychologue peut être investi de missions collaboratives difficilement conciliables avec son éthique et sa déontologie.</p> <p>Au fil de cet atelier, nous nous interrogerons donc sur les notions de pluridisciplinarité et d'interdisciplinarité au regard des impératifs déontologiques propres à notre profession ; nous réfléchirons à la contribution du psychologue clinicien au travail collectif en institution. Nous tenterons également de clarifier la notion de secret professionnel partagé.</p>	L. Fasse
TD 2	<p>Le psychologue et la société : questionnements déontologiques autour du positionnement entre identité personnelle et identité professionnelle :</p>	G. Dorard

	<p>Au cours de leur cursus les étudiants en psychologie acquièrent des connaissances diversifiées et voient émerger de multiples savoir-faire qui vont se consolider au fil de leurs expériences. Cependant, cette expertise théorique et technique ne peut suffire à l'exercice du psychologue, si elle n'est pas associée étroitement à un « savoir être » en accord avec les principes déontologiques de la profession. Les renoncements auxquels doit se soumettre le psychologue sont trop rarement envisagés, aussi cet atelier se donne pour objectif de réfléchir et de discuter le positionnement du psychologue dans la société, à la lumière des principes édités dans la version actualisée du code de déontologie.</p>	
TD 3	<p>La déontologie à l'épreuve de la pratique du psychologue en milieu hospitalier : En dehors des formations universitaires liées à la recherche (Doctorat), le (la) psychologue peut être amené(e), selon l'institution dans laquelle ses activités professionnelles s'inscrivent, à participer et/ou à proposer des activités de recherche en lien avec sa pratique de psychologue' C'est à partir de recherches effectuées, ou en cours, que la place de la déontologie dans les activités de recherche sera interrogée. Plusieurs exemples de recherches effectuées en centre de soins seront présentés.</p>	I. Varescon

Travail d'études et de recherche 4

Responsable : C. Baeza-Velasco

Chaque étudiant continue cet enseignement avec le même groupe qu'au premier semestre.

Ces TD ont lieu une semaine sur deux.

Les dates pour chaque groupe vous seront données par l'enseignant.

Enseignant	Horaire	Salle semestre 2
BAEZA VELASCO Carolina	Mercredi 17h30-19h30	1014
FLAHAULT Cécile	Mercredi 17h30-19h30	2016B
MONTALESCOT Lucile	Mercredi 17h30-19h30	salle?
UNTAS Aurélie	Lundi 8h30-10h30	1016

INFORMATIONS SUR LES STAGES

Pour obtenir le titre de psychologue, il faut réaliser 500h de stage encadré par un psychologue ayant 3 ans d'expérience minimum.

Il est demandé aux étudiants de répartir ces 500h de stage de la manière suivante :

- **Un stage obligatoire de 200h en M1, à réaliser préférentiellement entre janvier et juin**
- **Un stage obligatoire de 300h en M2, à réaliser entre septembre et juin**

Lieux de stages

Sont considérés comme des lieux de stages les services de médecine hospitalière ou des prises en charge psychologiques sont proposés, les centres de soins consacrés à toutes les pathologies somatiques (cancer, centre de réadaptation, métabolisme, douleur, handicap, etc.), les associations où sont accueillis des patients et/ou leur famille et où il est proposé une évaluation et/ou prise en charge psychologique. Les stages peuvent être réalisés dans des unités ou institutions de prévention (obésité, addictions, etc.) ou de traitement. Ils peuvent aussi être réalisés dans les institutions de prévention ou mutuelles de santé.

Lieux de stages exclus

Certains lieux de stages ne peuvent s'inscrire dans le cadre d'une convention de stage obligatoire, il s'agit :

- des associations existant depuis moins de 5 ans et/ou qui fonctionnent uniquement avec des bénévoles, même s'ils sont psychologues ;
- des structures médicales, ONG, ... qui ne bénéficient pas de l'encadrement d'un psychologue ;
- les cabinets en libéral (sauf dérogation exceptionnelle)

Diversification des stages

Les deux stages obligatoires de M1 et M2 ne peuvent se faire au même endroit et ne peuvent être placés sous la responsabilité du même référent. Il est demandé à l'étudiant de diversifier sa pratique en termes de pathologies rencontrées mais aussi de populations prises en charge ; adultes, enfants atteints de maladie somatiques, prise en charge des familles et des proches.

Stages en complément

En plus des deux stages obligatoires décrits ci-dessus, les étudiants peuvent compléter leur formation par des stages en complément, dans la limite des contraintes légales.

Nous conseillons de faire un stage recherche au cours du M1 ou du M2.

Un stage en psychiatrie peut être réalisé dans ce cadre également.

CONSIGNES À SUIVRE TRÈS SCRUPULEUSEMENT POUR RÉALISER UN STAGE

Les consignes ci-dessous sont identiques, que le stage soit obligatoire ou en complément.

1) Une fois que vous avez trouvé un stage, il faut **compléter le document "projet de stage" du parcours PCS puis le faire lire et valider par votre tuteur de stage.**

2) Il faut ensuite l'adresser par email à : Carolina Baeza-Velasco (carolina.baeza-velasco@u-paris.fr)

Afin de garantir que les stages soient réalisés et supervisés au cours de l'année universitaire, le dernier délai pour la validation des projets de STAGES OBLIGATOIRE est le 31 janvier 2026.

3) Si votre projet convient, Carolina Baeza-Velasco le validera et vous l'enverra par email avec en copie votre tuteur de stage et le bureau des stages. Vous pourrez alors compléter votre convention de stage. Cette convention est à imprimer en 3 exemplaires. Signez-la, puis faites signer (dans l'ordre que vous souhaitez) : votre lieu de stage (intitulé "organisme d'accueil"), plus précisément par votre tuteur de stage et par l'administration de votre lieu de stage, ainsi qu'Aurélié Untas en tant qu'enseignant-référent.

4) Les 3 exemplaires de la convention pourront ensuite être déposés au bureau des stages. Le bureau des stages fera signer la direction de l'Institut de Psychologie. Vos conventions doivent être accompagnées de votre attestation de responsabilité civile.

5) Le bureau des stages vous préviendra lorsque vous pourrez venir récupérer deux de vos conventions signées (vous en donnez une à votre tuteur de stage et vous conservez la deuxième, la troisième restant au bureau des stages).

Aucun stage ne peut commencer avant que les conventions soient signées et récupérées par l'étudiant.

Note : Certains lieux de stage ont leur propre convention.

Récapitulatif emploi du temps

Master 2 parcours PCS - Semestre 3

SEMESTRE 3			
	Lundi	Mardi	Mercredi
8h30-10h30		TD Suivi de stage Gr.2	CM et TD Éducation thérapeutique
10h45-12h45	TD Suivi de stage Gr.1		
13h-15h	CM et TD Thérapies systémiques	TD analyse des données	Santé et société SSO2 / Patients partenaires
15h15-17h15		TD Prise en charge : Deuil et suicide	
17h30-19h30	Réglementation atelier 1 samedi et 2 et 3 lundi		

Note : Les horaires de TER étant très différents selon les enseignants, ils ne sont pas indiqués ici.

Options Mutualisées : UE Libre facultative, UE Ouverture communiquées ultérieurement

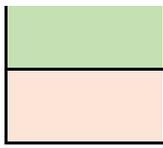
Atelier déonto lundi 13 octobre 2025 de 17h30 à 20h30.

Master 2 parcours PCS - Semestre 4

SEMESTRE 4			
	Lundi	Mardi	Mercredi
8h30-10h30		TD Suivi de stage Gr.2	
10h45-12h45	TD Suivi de stage Gr.1	CM et TD Thérapies psychocorporelles CM Interventions groupales Professionnalisation	
13h-15h	CM Recherche clinique avancée		
15h15-17h15	CM et TD Psycho-oncologie		
17h30-19h30			

Cours étudiants PCS

Légende



Cours mutualisés obligatoires

Cours mutualisés optionnels